



Avril 2015

Nous Avons Obtenu

Après 2 heures de discussion, sur nos 15 points de revendication, seuls 5 ont été retenus, voici le résultat des "courses" :

- 1 - non pas 2 % d'augmentation générale, mais 1 % = 0,50 % au 01/05/2015, et 0,50 % au 01/12/15 ;
- 2 - ponts : pas de journée compensatoire, mais, à titre expérimental pour cette année, pour tout vendredi férié, le samedi suivant, l'entreprise sera fermée. En clair, les samedis 2 et 9 mai, 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016 seront chômés ;
- 3 - journée enfant malade : passage de la limite d'âge de moins de 12 ans à moins de 14 ans ;
- 4 - don de congés pour enfants et conjoint gravement malade : tout salarié peut donner anonymement jusqu'à 5 jours de ses congés à un collaborateur nominativement désigné se trouvant dans cette situation ;
- 5 - alignement de la prise en charge des frais de repas lors des salons et foires à 23 € à compter du 01/07/15 ;

Les autres avancées validées par la Direction sont :

- tickets restaurants : l'employeur prend en charge 5 € (au lieu de 4,5 €) sur la valeur faciale conservée à 9 €,
- équipement des véhicules des itinérants du télépéage.

Notre grande déception, concerne l'absence d'écho de la Direction sur la prime d'accueil physique pour le réseau. Ce sujet reste au cœur de nos préoccupations et fera l'objet de nos prochaines revendications, tout comme :

- l'abandon de la majoration jeune conducteur pour les enfants de salariés
- la prime de 500 € pour les maitres d'apprentissage des alternants,
- la monétisation de l'ensemble des crédits temps,
- l'abondement de 50% du PEE,
- la prime de résidence
- la revalorisation du barème kilométrique pour les frais professionnels,
- le chèque CESU,
- la revalorisation de la prime de transport.



Rendez-vous, rendez-vous en mars 2016

L
A
P
I
E
R
D
O
R
O
M
O
N
Z
U